



MAIRIE DE PERREUX

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **douze décembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le cinq décembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

**Absents avec excuse :** Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Samuel CATELAND donne pouvoir à Christian

LAREURE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne

pouvoir à Patricia PERRET

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Jérôme RACINE et Julia WILMET

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Christian MATRAS

**OBJET :** 2019-061 : création d'un poste de rédacteur territorial – modification du tableau des effectifs

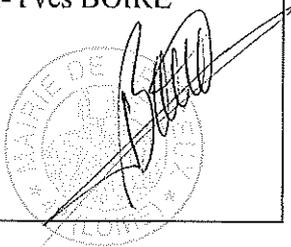
Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du 13 novembre 2019,

Considérant le tableau des effectifs de la commune,

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
5 décembre 2019	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	
24 DEC. 2019	
Codification : 4.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 24 DEC. 2019 et publication du 24 DEC. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20191212-2019-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

Considérant la volonté de la commune de nommer un agent sur le grade de rédacteur territorial suite à une promotion interne, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et donc de supprimer le poste sur son grade actuel (adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe), avec effet au 31 décembre 2020,

Considérant que cette création de poste est proposée pour un temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune en ce sens, soit :

Filière : administrative

Grade : rédacteur territorial : - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe : - ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'un emploi permanent sur un grade de rédacteur territorial, pour un temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- **D'approuver** la suppression d'un emploi permanent sur un grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à raison de 35 hebdomadaires, au 31 décembre 2020.
- **De modifier** le tableau des effectifs de la commune en ce sens aux dates indiquées ci-dessus.
- **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur le chapitre 012 charges de personnel de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Copie certifiée conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20191212-2019-061-DE

Accusé certifié exécutoire

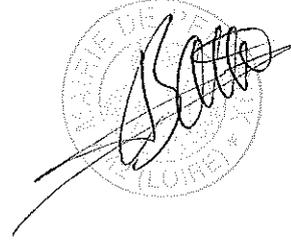
Réception par le prêtet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

A PERREUX, le 17 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20191212-2019-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019